**Bourse de collège 2020-2021**

La campagne des demandes de bourse de collège pour l’année scolaire 2020-2021 est ouverte jusqu'au **15 octobre 2020.** Informations sur le site<https://www.education.gouv.fr/les-aides-financieres-au-college-4970>

Vous y trouverez également le barème de bourses et le simulateur à jour pour les familles.

Faire sa demande de bourse de collège :

1. En ligne sur le [portail Scolarité-Services](https://www.education.gouv.fr/cid140661/accedez-au-portail-scolarite-services-de-votre-academie.html) (à privilégier). Avec votre compte Education Nationale (ATEN) fourni par le collège. Il s’agit du même code pour vous connecter sur Icart. En cas d’oubli de ce code, veuillez contacter le collège.

* Pour vous aidez, voici le lien du tutoriel en ligne : <https://youtu.be/UR5lY6t48Ds>
* Conseil pour votre première connexion avec le compte ATEN : <http://www.education.gouv.fr/cid117994/scolarite-services-aide-a-la-premiere-connexion-des-parents.html>
* Un accompagnement au collège est possible pour vous aidez à effectuer vos démarches

**OU**

1. **Demande de dossier papier auprès du secrétariat :** A RETOURNER AU SECRETARIAT DU COLLEGE POUR LE VENDREDI 25 SEPTEMBRE